

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 23 (1887)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



15 NOVEMBRE 1887.

N^o 22.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : L'empirisme et la routine dans l'enseignement. — Du certificat d'études primaires (suite). — La statue de Pestalozzi à Yverdon et celle de Girard à Fribourg. — Chronique d'Allemagne. — **Vaud** : Une bonne action et un bel exemple. — **Jura bernois** : Le cinquantenaire de l'Ecole normale de Porrentruy. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Composition. — Problèmes. — Comptabilité.

L'EMPIRISME ET LA ROUTINE DANS L'ENSEIGNEMENT

Hâtez-vous lentement. (BOILEAU.)
Mieux vaut ne pas savoir que de mal savoir ou de croire qu'on sait quand on ne sait pas.

Il y a deux écueils principaux à éviter dans l'enseignement ou l'éducation intellectuelle des jeunes esprits. L'un est l'esprit de système poussé à l'extrême et qui multiplie à plaisir les difficultés, multiplie les distinctions, les divisions, les subdivisions, et se croit profond quand il n'est qu'obscur et creux ou qu'il exprime en termes techniques ou scientifiques des vérités communes, des faits connus de la vie journalière. Le second écueil, d'un genre tout opposé au premier, consiste dans l'empirisme, c'est-à-dire le caractère mécanique, à la fois terre à terre et superficiel de la méthode, si on peut appeler cela une méthode. C'est un enseignement d'à *peu près* des plus nuisibles à une éducation solide, parce qu'elle a pour effet de faire croire qu'on sait ce qu'on ne sait pas ou ce qu'on ne sait que très imparfaitement, superficiellement. « L'erreur, disait le philosophe napolitain Filangieri, est pire que l'ignorance. »

Le premier de ces écueils se rencontre surtout en terre alle-

mande, où on se pique de profondeur. Le second, dans les pays où l'on parle français.

C'est surtout dans l'enseignement du calcul et de la langue que se manifeste la tendance machinale dont nous parlons. C'est ainsi que l'on voit certains instituteurs se servir du Cours de calcul mental d'un écrivain pédagogique et rejeter le Cours de calcul écrit qui en est le complément essentiel, pour sauter à un autre auteur qui n'a rien de commun ni analogie quelconque avec le premier. Il y a là une absence totale de système et de tact pédagogique, une juxtaposition irrationnelle de choses hétérogènes au premier chef.

Dans l'enseignement de la langue, même absence de suite et d'enchaînement. On passe parfois d'un recueil à l'autre, sans plan, sans marche arrêtée d'avance, prenant tantôt ici, tantôt là, ce qui plaît et semble neuf ou curieux, plutôt que ce qui développe l'esprit et élève l'âme. Car, à l'empirisme dans le domaine intellectuel, s'allie volontiers le manque de sérieux dans le développement moral, sans lequel l'instruction peut porter des fruits amers pour la vie.

Le défaut ordinaire des instituteurs empiriques est de repousser et de haïr toute théorie pour sacrifier soi-disant à la pratique, c'est-à-dire, hélas ! à une routine plus ou moins perfectionnée. Cependant, qui ne sait aujourd'hui que, même pour les métiers les plus humbles, la pratique journalière, l'imitation pure et simple ne suffit plus ; qu'il faut varier, embellir, perfectionner sans cesse pour être à la hauteur et pour soutenir la concurrence ? Pourquoi le dessin artistique, par exemple, est-il aujourd'hui reconnu utile et nécessaire à beaucoup de professions mécaniques où on ne soupçonnait pas son importance ? C'est que là aussi la pratique ancienne a fait place à des procédés qui demandent un essor de l'imagination et du raisonnement bien au-dessus de la reproduction banale. C'est à la classe des empiriques, ces *rebouteurs* de l'intelligence, qu'appartiennent sans contredit les hommes d'école qui, dans une feuille pédagogique, ne voient autre chose qu'une mine de problèmes, de dictées, de compositions toutes faites, et qui ne jugent pas digne d'attention tout ce qui ne rentre pas dans cet ordre de matières. On connaît même des hommes instruits auxquels répugne toute discussion pédagogique, et aux yeux desquels la philosophie éducative est synonyme de viande creuse. Impossible de ne pas ranger ces professeurs dans la classe des empiriques ou routiniers, quelle que soit d'ailleurs leur compétence, leur virtualité dans la spécialité qu'ils cultivent de préférence.

ALEX. DAGUET.

Du certificat d'études primaires.

(Suite ¹.)

Comment et par qui seront dirigés et organisés les examens en obtention du certificat d'études? C'est ce que nous allons examiner.

Et tout d'abord, répétons ce que nous avons déjà dit, c'est que ce diplôme doit avoir aux yeux des élèves, des parents et des maîtres d'apprentissage, une réelle valeur. Il sera la justification aussi exacte que possible des connaissances et du développement intellectuel de celui qui en est le porteur. Donné trop facilement, il deviendrait bientôt une feuille de papier sans intérêt, et aurait pour conséquence très grave de faire baisser considérablement le niveau intellectuel de notre jeunesse.

Si par contre les exigences sont trop sévères, si les épreuves sont au-dessus de la portée des jeunes gens auxquels elles sont destinées, bon nombre de candidats bien doués succomberont, le découragement s'emparera des maîtres et des élèves, et l'on manquera le but proposé. Donc, pour conserver toute sa valeur au certificat d'études, il doit être délivré par un jury spécial, représentant un district ou une région. — Les membres de ce jury ne doivent subir aucune influence de la part des intéressés, ce qui arriverait inévitablement si la commission scolaire locale était chargée de diriger ces travaux. En outre, il est absolument nécessaire que les examens aient une direction unique; que les difficultés à vaincre, les appréciations des experts soient, autant que possible, les mêmes pour tout le pays.

On se plaint beaucoup, en France, de la diversité des sujets d'examens et des grandes différences d'appréciation des travaux écrits. Tandis qu'ici, la dictée et les problèmes sont difficiles, ailleurs ils sont d'une facilité à satisfaire les moins exigeants. Puis il arrive que certains examinateurs apprécient les épreuves écrites avec beaucoup d'indulgence pendant que d'autres sont d'une grande sévérité. « Nous pourrions citer, lisons-nous dans un journal pédagogique français, tel canton d'un département où, chose merveilleuse, sur trente et un aspirants présentés, il y a eu trente et un certificats décernés. Faire plus, ajoute-t-on malicieusement, était matériellement impossible. Dans tel autre canton, les trois quarts des candidats sont admis, tandis que, dans la même région, la proportion atteint à peine un tiers ailleurs. — Ou bien on est sévère outre mesure, ou trop bienveillant; tout est là. »

N'oublions pas non plus que les élèves examinés, leurs travaux, leurs réponses, leurs connaissances en un mot, représentent le travail des instituteurs, et que ces derniers doivent être jugés tout à fait impartialement. Bien des causes, chacun le sait, peuvent influencer sur la réussite plus ou moins complète d'un examen. Il sera juste d'établir la part des responsabilités des uns et des autres et de faire supporter, à qui de droit, les fâcheux résultats d'un échec.

Les inspecteurs scolaires devront nécessairement assister à ces examens et fournir aux jurys des renseignements sérieux qu'eux seuls seront en mesure de donner.

Voyons maintenant sur quel programme seront basés les examens du certificat d'études. C'est un point bien difficile et bien important à déterminer.

¹ Voir le n° 19, du 1^{er} octobre dernier.

A notre avis, ce programme doit renfermer ce qu'on est convenu d'appeler, les « connaissances » *indispensables* ; il faut que le porteur de ce diplôme possède l'instruction élémentaire absolument nécessaire à tout homme qui entre dans la vie active. On devra s'attacher à ne mettre dans ce programme que des choses utiles, pratiques, et à laisser de côté tout ce qui fait partie du domaine de l'instruction secondaire. On a trop confondu ces deux choses : instruction primaire et instruction secondaire. La surcharge des programmes, le surmenage dont on se plaint tant aujourd'hui, proviennent de cette confusion regrettable.

Les épreuves de l'examen seraient de trois sortes : épreuves écrites, épreuves orales, épreuves pratiques.

Les épreuves écrites comprendraient :

1^o Une dictée d'orthographe de vingt lignes au plus, claire, facile à comprendre, et qui servirait d'épreuve d'*écriture*.

2^o Deux questions d'arithmétique (calcul et système métrique) avec solutions raisonnées.

3^o Une composition d'un genre simple (récit, lettre, instruction civique, histoire ou géographie, etc.).

Les épreuves orales comprendraient :

1^o Lecture expliquée et raisonnée.

2^o Les éléments de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique.

3^o Deux questions de calcul mental.

Les épreuves pratiques comprendraient :

a/ Pour les garçons, la gymnastique et les exercices militaires.

b/ Pour les filles, les travaux à l'aiguille.

Les épreuves écrites seraient appréciées de la manière suivante, afin de distinguer l'importance de chacune d'elles :

	Maxima	Minima
Orthographe	10 points	7 points (10 fautes).
Ecriture	5 »	3 »
Calcul	10 »	7 »
Composition	15 »	10 »

Tout candidat qui n'aurait pas obtenu un minimum de 27 points ou qui serait, pour une ou plusieurs branches, au-dessous des minima ci-dessus, ne pourrait être admis aux épreuves orales et pratiques. Ces dernières seraient toutes appréciées également de 1 à 10. Nul ne serait déclaré apte à recevoir le certificat d'études s'il n'avait obtenu les deux tiers au moins du total maximum des points accordés pour les trois catégories d'épreuves, soit cinquante-trois (53) points sur 80.

Il ne nous est pas possible, dans le corps de cet article, de déterminer le champ à parcourir, pour chaque branche inscrite au programme de l'examen ; le temps et l'espace nous font défaut pour cela. Ce travail, au reste, doit être le résultat d'expériences faites après avoir entendu les opinions contradictoires des intéressés.

Enfin, énumérons sommairement les avantages que procurera le certificat d'études.

En tout premier lieu, le porteur du certificat d'études sera libéré définitivement de l'école dès l'âge de 13 ans¹. Cet avantage ne sera pas à dédaigner, si les lois scolaires de nos cantons romands n'accordent aucune autre dispense de sortie avant l'âge de 15 ans.

¹ En France, cette libération peut avoir lieu à partir de 11 ans, mais nous trouvons cette sortie de l'école trop hâtive.

Les jeunes gens qui se prépareront en vue d'un apprentissage industriel devront travailler avec assiduité et fréquenter régulièrement leurs classes. Ce temps d'apprentissage ne sera plus troublé par les exigences de l'école ; actuellement les apprentis doivent quitter l'atelier plusieurs fois par se-

Modèle de certificat d'études employé en France.

Académie de Département de
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Instruction publique.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'inspecteur d'académie du département de

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882

Vu le procès-verbal de l'examen subi par

dans les conditions déterminées par les lois et règlements

*Vu le certificat en date du 188 , par lequel la com-
mission cantonale de siégeant pour la session de
188 , atteste que M né le*

*à , a été jugé digne d'obtenir le certificat d'études
primaires.*

*Délivré à M le présent certificat d'études primai-
res pour lui servir et valoir ce que de droit.*

Fait à le 188 .

Signature du titulaire : **L'Inspecteur d'académie,**
signature :

Timbre.

maine, aux heures les plus propices de la journée ; ce mode de faire mé-
contente chacun, l'école devient impopulaire et ne peut rendre les bons

services qu'on est en droit d'en attendre. L'apprenti, libre de toute contrainte scolaire, pourra désormais s'appliquer avantageusement à l'étude de sa profession.

Dans un autre domaine, le certificat d'études rendra de grands services à ceux qui le posséderont, à mesure qu'il sera décrété que, pour postuler une place quelconque dans l'administration des postes, des chemins de fer, des télégraphes, des douanes, dans les administrations cantonales comme dans l'administration fédérale, les candidats devront produire, en tout premier lieu, ce diplôme de l'écolier primaire.

Puis ce brevet sera toujours une sérieuse recommandation pour tous ceux qui vivent du produit de leur travail, qui mettent leur savoir, leurs talents, leurs aptitudes, au service d'autrui.

Enfin, le porteur du certificat d'études aura la satisfaction d'avoir employé utilement ses jeunes années, et d'avoir mis à profit les enseignements et les leçons de ses maîtres. Ce témoignage de sa conscience ne sera pas le moindre avantage que lui procurera ce *certificat de l'honneur et du travail*.
L. L.

La statue de Pestalozzi à Yverdon et celle de Girard à Fribourg.

La statue qui représente Pestalozzi sur la place publique d'Yverdon, et dont l'exécution est confiée à l'excellent sculpteur Lanz, originaire de la Chaux-de-Fonds, nous montre le patriarche de l'Education populaire debout et regardant un garçon qui est à sa gauche; une ravissante jeune fille est à sa droite. — Pestalozzi parle à ces enfants en levant une main comme pour donner plus de poids à ses paroles, tandis qu'il pose son autre main sur l'épaule du garçon qui est suspendu aux lèvres de son maître et tient un livre dans la main. La jeune fille se serre contre son maître et s'attache aux pans de son long habit. La tête de Pestalozzi a une grande ressemblance. Le personnage est vivant; la physionomie respire la bonté. La chevelure, rejetée en arrière, laisse à découvert un front élevé où rayonnent l'intelligence et la méditation profonde.

Passant à Yverdon au moment où les trois maquettes des artistes appelés à concourir venaient d'arriver, je m'enquis de l'état de la souscription et j'appris avec étonnement que le gouvernement de Fribourg n'avait pas jugé à propos de coopérer à l'érection du monument érigé au patriarche de l'Education populaire. Voyant ma surprise, on me donna à lire la lettre suivante :

*Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg
au Comité exécutif du Monument Pestalozzi à Yverdon.*

Messieurs,

Par circulaire d'avril courant, vous vous adressez aux autorités de différents cantons de la Suisse en les priant de bien vouloir coopérer financièrement à l'érection du « Monument Pestalozzi. »

Nous apprécions avec vous les rares mérites de ce grand éducateur de la jeunesse et ses nombreux titres à la reconnaissance publique de vos concitoyens.

Toutefois, et pour ce qui nous concerne, nous vous rappellerons que nous aussi nous avons honoré d'une manière analogue la mémoire de

l'émule de Pestalozzi, le R. P. Grégoire Girard, en lui élevant une statue dans la ville de Fribourg, et cela avec nos seules ressources, sans faire appel à l'appui financier de nos Confédérés. Cette circonstance nous dispense dès lors de contribuer à l'érection du monument dont il s'agit.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le Chancelier, E. BISE.

Le Président, MENOUD.

Messieurs de Fribourg, avant d'écrire les lignes qu'on vient de lire, auraient bien fait de consulter les inscriptions de la statue du Père Girard. Ils y auraient vu que le monument qui orne la principale place de leur ville est bien loin d'avoir été érigé *avec les seules ressources du canton, sans faire appel à l'appui financier des Confédérés.*

Voici l'inscription relative aux souscripteurs de tous les pays qui ont contribué à couvrir les dépenses de la statue :

*Au père de la jeunesse
Au bienfaiteur du peuple
Au philosophe chrétien
Au moine patriote*

Le peuple fribourgeois, des citoyens de Suisse, de France, d'Italie et d'Allemagne.

Les souscriptions avaient été recueillies à la suite d'un appel rédigé par le soussigné comme secrétaire et vice-président du Comité, dont le caissier était M. Urbain Schaller, ancien consul de la Confédération suisse à Alger, entre les mains duquel sont restés les comptes de la Commission. M. Schaller, dont nous déplorons la fin prématurée, n'est plus ; mais, à l'aide de certaines notes, il sera facile, j'en espère, de rétablir la participation de chaque nationalité à l'érection du monument élevé à celui qu'on a nommé le Pestalozzi de la Suisse française, quoiqu'il ait eu aussi une action considérable sur la Suisse allemande

Alexandre DAGUET.

Chronique d'Allemagne.

L'importance du chant populaire proclamée par l'école pestalozzienne n'a trouvé nulle part des appréciateurs plus ardents et plus nombreux que dans les pays du Rhin, du Mein et de l'Oder. Mais il est arrivé que les maîtres de musique et les instituteurs populaires, c'est-à-dire primaires et secondaires ont cru devoir pousser cet enseignement jusqu'au degré artistique et scientifique. Ils ont perdu de vue le vrai caractère de la musique vocale à l'école populaire. Au lieu d'apprendre à leurs élèves des airs simples et faciles qu'ils puissent répéter partout sans le secours d'un cahier, ils ont fait exécuter des chœurs à trois voix et travaillé à former des artistes. Cet état de choses a attiré l'attention du Ministre de l'Instruction publique du royaume de Prusse. Par circulaire datée des premiers jours de septembre, ce haut fonctionnaire rappelle aux instituteurs et maîtres de chant que leur mission est de répandre de belles mélodies et des chants expressifs au sein de la population, des familles, des réunions auxquelles la jeunesse prend part.

« Le chant à deux voix, dit la circulaire ministérielle, ne devrait commencer que la cinquième année de l'enseignement élémentaire. Il s'agit

» surtout de fournir à l'élève un certain nombre de paroles et d'airs qu'il
» ait du plaisir à garder comme un trésor pour toute sa vie. »

Nous croyons que la même observation pourrait être appliquée à plus d'une école de la Suisse, où l'on a également perdu de vue la notion vraie, le but et la nature véritable de l'enseignement populaire du chant tels que les comprenait Pestalozzi et que le pratiquait son disciple Nægeli, le propagateur de cet art à la fois intime et familier, cordial et élevé, la joie et le charme de nos écoles élémentaires. C'est à l'Ecole normale à revenir aux saines traditions et à restituer au chant populaire un caractère essentiellement familier et populaire sans prétention artistique ou scientifique.

A. D.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Une bonne action et un bel exemple.

Par testament olographe, M. le professeur J.-J. Faure, décédé à Lausanne au mois de septembre dernier, a institué la commune de Lausanne, dont il était bourgeois, héritière de tous ses biens, dans les termes suivants :

«
» je consacre l'usufruit de ma modeste fortune à soutenir
» une classe de personnes qui me paraît le bien mériter. Je crois donc devoir l'affecter à l'amélioration du sort d'anciens instituteurs ou d'anciennes institutrices (professeurs, régents, précepteurs, etc.) dont la position serait un peu gênée et que l'âge, la maladie ou les infirmités empêcheraient de poursuivre leur travail, pourvu toutefois qu'ils remplissent les conditions suivantes : Avoir une conduite honorable, être de nationalité vaudoise, être né ou avoir habité à Lausanne, et avoir fonctionné au moins dix ans au pays ou à l'étranger, dans l'enseignement public ou particulier, primaire ou secondaire, ou même supérieur. Si l'on ne trouve pas parmi les natifs ou habitants de Lausanne un nombre suffisant de personnes remplissant les conditions ci-dessus, on ferait jouir de cette fondation d'autres Vaudois qui rempliraient les autres conditions.

» En conséquence, je lègue l'ensemble de ma fortune à la ville de Lausanne, ma commune, dans le but indiqué ci-dessus. Elle formera un fonds dont les intérêts serviront à payer des rentes annuelles de *quatre cents francs* à d'anciens instituteurs ou professeurs, ou d'anciennes institutrices remplissant les conditions sus-indiquées.

» Quand le revenu de ma fortune ne montera pas à un chiffre divisible juste par 400, on capitalisera ce qui restera de valeurs après avoir donné le nombre possible de rentes de 400 fr., jusqu'à ce qu'on arrive à pouvoir donner une nouvelle rente de ce chiffre-là, le montant d'une rente ne pouvant jamais être inférieur à ce chiffre de 400 fr.

» Si l'usufruitier d'une de ces rentes cessait par sa conduite de s'en rendre digne, ou s'il cessait d'en avoir besoin, ses ressources ayant augmenté ou ses charges ayant diminué suffisamment, la rente cesserait de lui être faite pour être donnée à un autre. »

Il paraît probable que la fortune ainsi léguée à la commune s'élèvera aux environs de 150 mille francs.

Elle est actuellement grevée d'un certain nombre de rentes viagères à servir à la veuve et à quelques parents du défunt, mais il y aura d'ores et déjà une somme disponible suffisante pour permettre le paiement d'une ou deux pensions.

Honneur à la mémoire de ce généreux confrère qui donne à tous un bel exemple d'esprit de corps et de vraie solidarité !

JURA BERNOIS

Le cinquantenaire de l'Ecole normale de Porrentruy.

Le 15 octobre avait été fixé pour solenniser le cinquantième anniversaire de l'Ecole normale qui, sauf pendant la courte éclipse de 1854, à la fin du régime réactionnaire, sorti des élections de 1850, a servi de séminaire à tout le Jura, sans distinction de confession.

La fête comptait environ 200 participants, anciens et nouveaux élèves pour la plupart, réunis sous la présidence de M. Schaller, inspecteur d'écoles. On y voyait plusieurs des notabilités de l'Etat et de l'instruction publique, à leur tête M. le conseiller d'Etat Gobat, directeur de l'instruction publique, MM. Jolissaint, conseiller national et ancien élève de l'Ecole, Cuenat, président du tribunal et conseiller national, Favrot, préfet de Porrentruy et ancien professeur à l'Ecole cantonale de Berne, Landolt, inspecteur des écoles secondaires, Paroz, ancien maître à l'Ecole normale de Porrentruy, aujourd'hui directeur de l'Ecole normale évangélique de Pe-seux, Peteut, président de la commission des Ecoles normales du Jura, Meyer, recteur de l'Ecole cantonale, Schmider, maire de Porrentruy.

Malheureusement, des circonstances indépendantes de leur volonté avaient retenu chez eux M. Alexandre Daguët, qui a dirigé l'Ecole normale de 1843 à 1848, et M. Friche, qui lui a succédé après l'intérim et qui n'a quitté ses fonctions qu'en 1882.

Après un chant de circonstance exécuté par les élèves sous la direction de M. Neuenschwander, M. Gobat prit la parole. Il montra la nécessité de maintenir l'Ecole normale du Jura bernois sur les bases actuelles, c'est-à-dire avec l'*internat*, contrairement à ce qui s'est fait dans ces cantons où l'Ecole normale ne forme qu'une des sections des gymnases ou des Ecoles cantonales comme dans les Grisons et à Neuchâtel, ou dans les cantons qui n'en ont pas, comme Genève et Soleure, dont la Constitution nouvelle supprime l'Ecole normale pour la remplacer par une section pédagogique annexée à l'Ecole cantonale. L'honorable magistrat s'élève contre l'idée du synode scolaire de Zurich, qui voudrait que l'*éducation des régents* se fit au *gymnase* et même à l'Université, comme si des maîtres formés de cette façon pouvaient se contenter de la vie des champs et de l'humble position d'un instituteur primaire. M. Gobat ne combat pas avec moins de force l'idée d'une fusion de l'Ecole normale de Porrentruy avec l'Ecole cantonale de cette ville dont il a été question dans la région officielle ; il en fait également ressortir les conséquences désastreuses au point de vue de l'enseignement public dans le Jura. Il termine par l'éloge de l'Ecole actuelle et de la direction sage et habile qui lui est imprimée. Ce discours est accueilli par les applaudissements de l'auditoire, dont l'orateur a traduit avec une chaleur communicative les sentiments, ainsi que les siens propres.

La cérémonie officielle a été suivie d'un banquet servi à l'hôtel du *Cheval-Blanc* et où des toasts nombreux ont été portés. M. le préfet Favrot en a ouvert la série par un toast enthousiaste à la Patrie. M. Jolissaint, conseiller national, qui succède à M. Favrot, dans un discours que sa longueur seule nous empêche de transcrire *in extenso*, rend d'abord hommage aux fondateurs de l'établissement, l'avoyer Neuhaus, le conseiller d'Etat Stockmar, le préfet Choffat, etc.

Puis, se reportant aux années de sa jeunesse et de son séjour à l'Ecole normale, M. Jolissaint poursuit ainsi : « J'éprouve personnellement le besoin pressant d'adresser de vifs remerciements à mes anciens professeurs et en particulier à MM. Daguet, Paroz et Résat, dont les enseignements m'ont soutenu dans bien des moments critiques. Je n'oublierai jamais que M. Daguet, notre directeur, a été un père pour moi, et que la belle devise qu'il nous a fait aimer : Dieu, Humanité, Patrie, a toujours été mon *Credo*, ma règle de conduite et ma consolation, un rayon de soleil dans les mauvais jours. »

S'adressant ensuite aux instituteurs et élèves-régents, M. Jolissaint exprime sa joie de se retrouver au milieu de ces anciens condisciples et des jeunes gens de l'Ecole. « Il me semble, dit-il, que je viens de retrouver ma famille et mes amis après une longue absence forcée ; j'en éprouve un grand bonheur. Car je suis fier d'avoir été membre de cette confrérie modeste, mais active et laborieuse. J'ai toujours considéré votre carrière, modeste en apparence, comme une des plus nobles et des plus dignes. Si des persécuteurs ne m'avaient pas arraché violemment de votre humble confrérie, je serais resté des vôtres. »

M. Cuenat boit à l'essor de l'instruction publique. M. Péteut paraphrase la devise *Dieu, Humanité, Patrie*. M. Pequegnat, inspecteur d'école, boit à l'entente de l'Ecole, sans laquelle l'éducation ne peut se faire. M. Paroz se plaît à constater les progrès accomplis par l'Ecole dans le domaine des arts et des sciences, mais il serait tenté de dire avec Jean-Jacques que l'éducation morale ne marche pas de niveau avec l'instruction et les lumières. M. Breuleux, directeur actuel, affirme les influences moralisantes de l'Ecole normale, influences qu'elle a exercées à toutes les époques de son existence. Il ne doute pas qu'elle ne se maintienne dans cette voie salutaire. Il remercie, en terminant, les personnes qui ont participé à la fête, de famille et tout intime, mais qui par là même laissera à chacun des impressions précieuses et durables.

Telle est, en résumé, la relation qu'ont faite du Cinquantenaire de Porrentruy deux correspondances reçues du Jura, d'accord avec celle qu'en ont donnée le *Jura* de Porrentruy et le *Démocrate* de Delémont.

Un instituteur.

BIBLIOGRAPHIE

La *Cartographie de la Suisse française* a trouvé en M. Jules Rey, de Genève, un représentant de mérite (éditeur, M. Jules Rey, rue Petitot). Nous venons de jeter un coup d'œil sur trois cartes muettes, une *Carte physique de la Suisse*, une Carte politique de la Suisse encore et une double Carte physique et politique du canton de Genève. Ces cartes sont exécutées avec soin, clarté et peuvent certainement rendre de bons services pour l'enseignement.

Les *Arts graphiques* citent un travail dont *l'Éducateur* a déjà fait mention précédemment; il s'agit d'un cours de dessin élémentaire de M. Ch. Collet (édité chez Rouge, libraire à Lausanne, rue Haldimand). Ce traité, recommandé par le Département de l'Instruction publique, offre une série de triangles, une seconde de carrés et de quadrilles, une troisième de rectangles; viennent des carrés avec courbes, des feuilles, que suivent deux dessins d'ornement. Tous ces dessins se feront au tableau noir et seront reproduits par l'élève sur l'ardoise ou sur un papier sans règle ni compas et sont appropriés à l'enseignement rationnel du dessin à l'école primaire.

Manuel de comptabilité et de tenue de livres. Partie théorique du cours fait à l'Académie professionnelle de la ville de Genève, par M^{me} Julie Ryff. — Genève, H. Georg, libraire-éditeur, 1887. — Prix fr. 1,50.

Ce petit volume de 95 pages contient, comme son titre l'indique, la partie théorique de la tenue des livres, des actes commerciaux, des effets de commerce et quelques notions sur les fonds publics.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas séparé complètement la théorie de la partie simple de celle de la partie double; l'ouvrage aurait beaucoup gagné en clarté et l'étude en serait plus facile. Les définitions, cette partie si importante et si difficile d'un ouvrage, manquent, parfois, de justesse et de précision. D'excellentes observations, très pratiques, se trouvent noyées dans des détails souvent puérils. L'auteur est trop préoccupé de la forme qui s'apprend mieux et plus facilement par la partie pratique que par la théorie.

Malgré ces imperfections, cet ouvrage peut rendre de bons services aux jeunes commerçants, peu initiés à la tenue des livres, ainsi qu'aux élèves d'un cours de comptabilité. H.

Premières lectures, destinées aux classes moyennes des écoles supérieures de jeunes filles, par Henri Quayzin, maître de langue française à Stuttgart. 256 pages. Chez Paul Neff, à Stuttgart. 2 marcs.

Ce manuel est destiné à l'enseignement du français dans les écoles allemandes. Il renferme 88 morceaux faciles, empruntés aux divers domaines de la littérature ainsi qu'aux ouvrages dédiés à la jeunesse. Si le dix-huitième siècle, avec Voltaire, Rousseau, Buffon, Montesquieu, Diderot, n'est pour ainsi dire pas représenté, la Suisse romande a fourni à l'auteur plusieurs noms bien connus: Félix Bovet, Urbain Olivier, J.-J. Porchat, J. Sandoz, Monneron, Fournier, Oltramare (traduction de la Bible). — Un vocabulaire très complet et un tableau des verbes irréguliers terminent le volume.

Cet ouvrage de notre compatriote contribuera, nous n'en doutons pas, à faire apprécier en Allemagne les mérites des instituteurs romands pour l'enseignement de la langue française. L'impression, le papier et le cartonnage ne laissent rien à désirer. H. G.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Degré intermédiaire.

DESCRIPTIONS

Le village.

PLAN. — Situation générale (dans une vallée, au bord d'un lac, sur une colline; dans une contrée agricole ou viticole). — Maisons (très espacées, basses en général, suffisamment spacieuses). — Jardins, vergers. — Rues, chemins, sentiers. — Constructions diverses (maisons communales, fromageries, granges, hangars, pressoirs). — Eglise et maison d'école. — Usines. — Occupations des villageois. — Costumes et mœurs. — Agréments de la campagne.

Sujet analogue. — Description d'un hameau.

Narration. — Une fête au village.

Degré supérieur.

SUJETS HISTORIQUES. *Rodolphe Broun.*

RÉSUMÉ. — La ville de Zurich au commencement du XIV^e siècle (peuple actif, souple, persévérant; d'abord soumis à l'Autriche, il s'allie ensuite aux Confédérés; développement matériel; corporations; essor vers la liberté). — Gouvernement composé de seigneurs et de membres de la haute bourgeoisie. — Mécontentement de la petite bourgeoisie. — Rodolphe Broun, instigateur du mouvement. — Révolution de juin 1336. — (Nouveau Conseil de 26 membres; Broun, bourgmestre à vie.) — Les ennemis du nouveau gouvernement réfugiés à Rapperschwyl. — Conspiration du 23 février 1350. — La Mordnacht. — Vengeance et cruauté de Broun. — Alliance de Zurich avec les Waldstæten (1^{er} mai 1351). — Motifs de cette alliance. — Représailles de l'Autriche. — Lâcheté de Broun à Tætswyl. — Son habileté lors du siège de Zurich par l'empereur Charles IV. — Sa cupidité dans ses relations avec l'Autriche. — Mort de Broun en 1360. — Réflexions générales sur sa carrière politique.

Sujet analogue. — Rodolphe de Habsbourg.

U. B.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur. — I^{re} division.

Les élèves à qui nous offrons ces problèmes sont censés connaître les nombres de 1 à 10. — Ils ont été exercés à reconnaître l'unité en nommant des objets; ils l'ont aussi représentée sur leur ardoise ou leur cahier par un point, un trait, une croix, un petit cercle, etc. — Au premier objet, le maître en a ajouté *un* autre de la même espèce; les élèves ont répété l'exercice de nombreuses fois, ensorte qu'avant de prononcer le nombre *deux*, ils en ont acquis l'idée exacte par l'intuition. — Par un procédé analogue et dans des leçons subséquentes, que le maître a su rendre attrayantes en variant le choix et le genre des exercices, les enfants ont acquis successivement la notion des nombres 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. — Les

élèves ont l'intelligence claire et précise des 10 premiers nombres. Ils ignorent encore les chiffres.

1. Les 4 (5, 6, etc.) enfants d'une table ont chacun un crayon (plume, etc.). Combien en ont-ils ensemble ?

2. Henri a 2 plumes (3, 4, 5) et Léon autant. Combien les deux ?

3. Louise a écrit 5 mots (2, 3, etc.) et Emma 2 (3, 4, 5). Combien entre les deux ?

4. Jules a 10 plumes, il en perd 3 (4, 6, 8). Combien lui en reste-t-il ?

5. Un banc a 2 élèves, le deuxième 3 et le troisième 4. Combien d'élèves dans les trois bancs ?

6. Elise a 4 (6, 8, 10) plumes ; elle en donne la moitié à son amie, combien lui en reste-t-il ?

II^{me} division.

1. Les mêmes problèmes que ceux de la I^{re} division en augmentant les nombres.

2. Hélène a écrit aujourd'hui 28 lignes et Bertha 17 de plus ; combien de lignes a écrit Bertha ?

3. Si chaque ligne compte 8 (6, 7) mots, combien de mots a écrit Hélène et combien Bertha ?

4. Combien de mots ont écrit ensemble les deux jeunes filles et combien Bertha en a-t-elle écrit de plus qu'Hélène ?

5. Combien Hélène écrirait-elle de mots en une semaine ? (6 jours.)

6. Combien Bertha en écrirait-elle de plus qu'Hélène dans le même temps ?

7. Combien en auraient-elles en tout ?

Voir l'*Educateur* nos du 15 février et du 1^{er} mars de l'année courante.

L. G.

Degré intermédiaire.

Calcul oral.

1. Combien coûte, dans les limites de la Suisse, un télégramme de 20 mots, la taxe étant de 2 $\frac{1}{2}$ c. par mot, plus 30 c. de tare fixe ? R. 80 c.

2. Combien de minutes font 4 heures 25 minutes ? R. 265 minutes.

3. Notre salle d'école renferme 3 rangées de 9 tables à 2 places ; quel est le nombre total des places ? R. 54 places.

4. Combien valent une pièce de velours de 20 m. à 5 fr. le mètre et une pièce de damas de 25 m. à 3 fr. le mètre. — R. 175 fr.

5. Un petit commissionnaire a fait les recettes suivantes : 30 c. vendredi matin, 45 c. vendredi après midi et 95 c. samedi ; il a dépensé 25 c. ; combien a-t-il pu déposer dans sa tire-lire ? R. fr. 1,40.

6. 8 kg. d'une certaine marchandise coûtent 72 fr. ; combien coûte le kg. ? — Combien coûtent 10 kg ? 100 kg. ?

Calcul écrit.

I^{re} SÉRIE.

1. Les gages de la cuisinière de M^{me} B. étaient, l'année dernière, de 48 fr. par mois ; combien cette cuisinière a-t-elle reçu de sa maîtresse, au bout de l'année, si elle a en outre, à titre d'étrennes du jour de l'an, une gratification de 35 fr. ? R. 611 fr.

2. Je fais 685 pas pour aller de chez moi à la maison d'école et autant pour le retour; combien dois-je faire de pas durant une année de 42 semaines d'école, le nombre des courses étant de 20 chaque semaine ?
R. 575 400 pas.

3. 14 des locataires d'une maison payent chacun un loyer de 450 fr. par an, les 8 autres 375 fr. Combien cette maison rapporte-t-elle annuellement à son propriétaire ? R. 9300 fr.

II^e SÉRIE.

1. Une pompe à incendie fournit 3,75 litres d'eau par seconde; combien en 5 minutes ? Combien de fois 100 litres, c'est-à-dire d'hectolitres ?
R. 1125 l. = 11,25 hl.

2. Que vaut la fonte d'un rail de 6 m. de long, si le mètre courant de rail pèse 37,5 kg. et si le kg. de fonte vaut 0,234 fr. ? R. fr. 52,65.

Combien valent 1000 kg. de fonte, c'est-à-dire la tonne ? R. 234 fr.

3. J'ai fait confectionner à une chemisière 2 douzaines de chemises; voici les données du prix de revient d'une chemise.

3 m. de toile de coton à fr. 0,95 le m.

0,5 m. de toile fil à fr. 2,50 le m.

0,5 m. de grosse toile, dite triplure, à 1 fr. le m.

Fournitures et façon, fr. 3,50 par chemise.

Combien me coûtent les 2 douzaines de chemises ?

R. fr. 194,46.

E. F.

Degré supérieur.

Oral. — 1. 2 kg. coûtent fr. 0,64. Que coûtent 8 kg. ? (fr. 2,56.)

2. 4 mètres coûtent fr. 3,40. Que coûtent 6 mètres ? (fr. 5,10.)

3. 6 m. de toile valent fr. 4,80. Que coûtent 15 m. (fr. 12.)

4. 5 ouvriers font un ouvrage en 17 jours. Combien 10 ouvriers y mettront-ils de jours ? ($8\frac{1}{2}$ jours.)

5. $\frac{3}{4}$ m. de drap coûtent 18 fr. Que coûtent $2\frac{1}{2}$ m. ? (60 fr.)

L. PELET.

Écrit. — 1. Un ménage de 8 personnes a consommé 192 litres de lait en 52 jours. Que consommerait un ménage de 15 personnes en 30 jours ?
Réponse, l. 207,7.

2. Un tunnel de 250 m. de long a été creusé par 50 ouvriers qui y ont employé 60 jours. Combien faut-il engager d'ouvriers pour qu'un autre tunnel de même difficulté, long de 100 m., soit creusé en 30 jours ?

Réponse, 40 ouvriers.

3. Une pièce d'étoffe de 120 m., à m. 0,75 de large, a coûté fr. 271,20. Que coûtera, aux mêmes conditions, une pièce de 90 m. de long et m. 1,05 de large ?

Réponse, fr. 284,76.

4. Un cheval fait $15\frac{1}{2}$ fois le tour d'un cirque en 2 minutes 4 secondes. Quel temps lui faut-il pour parcourir $10\frac{1}{4}$ fois une piste qui vaut $1\frac{2}{3}$ fois la première ?

Réponse, 2 minutes 16 $\frac{2}{3}$ secondes.

P.-D.

TOISÉ

1. Un pré de forme rectangulaire a 48 m. de long sur 39 m. de large. Quelle en est la surface ? R. 1872 ca.

2. Que vaut, à 3 fr. le mètre courant, la palissade qui entoure un jardin rectangulaire de 25 m. de long sur 21 m. de largeur ? R. 276 fr.

3. On a dépensé 135 fr. pour planter une haie autour d'un verger de forme rectangulaire de m. 14,6 de longueur. Le mètre courant coûtant fr. 2,50, quelle est la largeur de ce verger ? R. m. 12,4.

4. Si l'on paye 338 fr. pour un plancher carré de m. 6,5 de côté, quel est le prix du m.² ? R. 8 fr.

1. Quel est le volume d'un bloc de marbre de 17 dm. de long, 8 dm. de large et 6 dm. de hauteur ? R. 816 dm.³.

2. Que coûte une pièce de chêne équarrie de m. 6,5 de long, m. 0,4 de large et m. 0,35 d'épaisseur, à 90 fr. le m.³ ? R. fr. 81,90.

3. On veut cimenter intérieurement un réservoir de m. 4,2 de long, 3 m. de large et m. 2,8 de profondeur. Quelle sera la dépense, si l'on paye fr. 7,50 le m.² ? R. fr. 396,90.

4. Si le m.³ de pierre taillée vaut 18 fr., que payera-t-on pour un cube de m. 1,5 d'arête ? R. fr. 60,75.

COMPTABILITÉ

I. Calculez le carnet de mon boulanger pour le mois d'avril et mai 1887.

Le prix du pain est de fr. 0,34 le kg. jusqu'au 10 mai inclusivement et à fr. 0,36 depuis cette date.

Avril 2, kg. 8 — le 6, kg. 8,7 — le 9, kg. 8,2 — le 12, kg. 5,9 — le 15, kg. 6,8 — le 19, kg. 5,3 — le 24, kg. 7,8 — le 28, kg. 6,8 — mai 1, kg. 7,8 — le 5, kg. 7,9 — le 10, kg. 7,7 — le 13, kg. 8,3 — le 16, kg. 5,4 — le 17, kg. 2,5 de farine à fr. 0,48 — le 20, kg. 7,7 — le 25, kg. 7,2

NB. On pourra calculer le poids total du pain vendu à fr. 0,34 et en chercher la valeur, puis le poids total du pain à fr. 0,36 et en déterminer le prix.

Comme exercice, nous conseillons de faire calculer le prix de chaque article et faire le total.

Réponse : fr. 39,01.

I. Facture avec tare.

Monsieur **Charles Meyer, à Berne**, reçoit de la maison **Dubarry frères**, avenue de la Cannebière 17, à Marseille, 7 caisses de savon, première qualité :

FD 142	Brut 131 kg.	Tare kg. 14
143	130	13
144	129	14
145	128	13,5
146	130	14
147	132	13,5
148	131	14

3 caisses renfermant :

FD 176	300 morceaux de savon de 500 gr. à fr. 27,50 le % morceaux.
177	100 » » 400 » 23,55 » »
178	300 » » 400 » 23,55 » »

Ces marchandises sont prises à Marseille, et les frais de port à la charge du destinataire. Elles sont payables à 1 mois avec 2 % d'escompte.

FABRIQUE DE SAVONS

DUBARRY FRÈRES

17, Avenue de la Cannebière, 17

MARSEILLE

Monsieur Charles Meyer, à Berne, Doit

les marchandises suivantes expédiées par chemin de fer. Port dû.

Payables à 1 mois avec escompte de 2 0/0.

Marseille, le 1^{er} décembre 1886.

Marque et Nos	Brut kg.	Tare kg.	Net kg.		Prix	Francs	Cent.
F D				7 c. savon blanc 1^{re} qual., en plaq.			
142	131	14	117				
143	130	13	117	» » » »			
144	129	14	115	» » » »			
145	128	13,5	114,5	» » » »			
146	130	14	116	» » » »			
147	132	13,5	118,5	» » » »			
148	131	14	117	» » » »			
	911	96	815	Savon 1 ^{re} qualité, les 0/0 kg.	57,25	466	60
176			300	Morc ^x de 500 gr., les 100 m.	27,50	82	50
177			100	» 400 gr.			
178			300	» 400 gr.			
			400	Morceaux, les 100 morc.	23,55	94	20
				Escompte 2 0/0.		643 12	30 85
				Fr. . .		630	45